

Réunion de quartier **secteur B** – Hameaux du MOLLARD et DE DEMPTEZIEU

Mardi 28 mai 2024 – 19H30

Points abordés :

QUESTION	REPONSE
<p>Problème du bruit des installations de VMC de l'école élémentaire Pierre Coquand et de la salle de motricité</p>	<p>Problème de programmation. Les systèmes ne fonctionneront que durant les plages des horaires des écoles. Pas de fonctionnement en soirées et les week-ends, afin de limiter toutes nuisances à proximité du site. Programmations des installations à voir en partenariat avec le mainteneur. Demande prise en compte</p>
<p>Vols des « couvertines » du mur le long du parking impasse de l'Aumônerie à proximité du cimetière de Demptézieu et de la balançoire sur le champ de foire</p>	<p>Suite à ces vols dépôt de plainte auprès de la gendarmerie (enquête gendarmerie réalisée en cours d'instruction). La balançoire sera renouvelée dès que possible et le système écrous antivol renforcé afin de garantir sa tenue dans le temps. Tournée du policier-municipal renforcée cet été et nécessité d'une vigilance collective (participation citoyenne) accrue de tous. Ne pas hésiter à appeler le 17 (gendarmerie), essentiel pour faire remonter toute situation particulière. Projet de déploiement de la vidéoprotection en cours intégrant le site de l'église -cimetière de Demptézieu.</p>
<p>Nouvelles constructions sur Demptézieu</p>	<p>Renvoi sur les capacités définies dans le PLU (document / données disponibles sur le site de la commune – possibilité également de RDV avec le service urbanisme restant à votre disposition)</p>
<p>Contrôles SPANC – Assainissement non collectif</p>	<p>La CAPI a relancé les contrôles SPANC (nouveau prestataire : Entreprise REZAU). Ces derniers sont et seront réalisés sur l'ensemble des habitations des différentes communes de la CAPI. Ces contrôles SPANC, réalisés périodiquement mais aussi en cas de vente de l'habitation, conformément à la loi, permettent de s'assurer du bon fonctionnement des installations autonomes des habitations non raccordées à « l'égout » ou à l'assainissement collectif et ne payant pas le service.</p>